

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du mardi 28 avril 2026

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Dalila MESSEGHEN, Provisure,
- Mme Muriel SCHMIT, Attachée de coopération pour le français (en visioconférence),
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- Mme Feriel TIAR RAHMOUNE, Présidente du Bureau de l'APE,
- M. Mathieu CASSONNET, Trésorier du Bureau de l'APE,
- M. Vincent BREITEL, membre du Bureau de l'APE,

Etaient excusés :

- Mme Lise TALBOT BARRÉ, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle,
- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- Mme Marie DOYHAMBEHERE, Provisure adjointe,
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, Vice-Président du Bureau de l'APE,
- M. Nipith VACHARASINTOPCHAI, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Natthanicha ANEKSOMBOONPHON LEPHILIBERT, membre du Bureau de l'APE,
- M. David CANTAT, membre du Bureau de l'APE

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Apirujee SITARANGSEE, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 16h35

Heure de fin : 17h55

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2026
3. Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finances
5. Commission RH
6. Commission Cantine
7. Commission Travaux-Achats
8. Commission Communication
9. Commission AES
10. Commission Transports
11. Questions diverses
12. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2026

La validation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2026 est reportée à la prochaine réunion.

3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

4. COMMISSION FINANCES

Le DAF présente les résultats financiers du premier trimestre 2026. Il rappelle que le budget de l'établissement est voté sur l'année civile, suivant le calendrier budgétaire de l'AEFE et de l'État français. Cette structure explique la dichotomie entre le calendrier scolaire et le cycle budgétaire.

Pour assurer un pilotage efficace, le budget annuel est réparti mensuellement selon des prévisions d'exécution. Bien qu'un suivi mensuel soit réalisé en interne, M. MONIER privilégie une restitution trimestrielle afin de lisser la variabilité de dépenses, notamment celles liées aux projets pédagogiques dont le déclenchement dépend des enseignants.

Dépenses

L'exécution globale des dépenses est jugée satisfaisante avec un taux de réalisation de 97,45 %, correspondant à une sous-consommation de 3 427 710,98 THB par rapport au prévisionnel. L'établissement a atteint un taux de réalisation proche de 100 % sur les grands chapitres de dépenses, à l'exception notable du poste des Achats.

Achats

Le chapitre des Achats, qui regroupe les crédits d'enseignement, les dépenses informatiques et les fluides, affiche un recul de consommation de 2 780 923,63 THB, principalement porté par les crédits pédagogiques. Ce décalage est purement temporel : les factures relatives à la participation des élèves aux PROZAPs dans d'autres établissements de la zone, notamment le rugby à Kuala Lumpur en janvier, ne sont parvenues qu'en avril. Concernant les fluides (eau et électricité), les montants sont en ligne avec le budget, bien qu'une vigilance soit de mise pour les mois à venir en raison de la crise au Moyen-Orient. Le cadencement des dépenses informatiques sur ce trimestre a été moins fort que prévu.

Interrogé sur l'existence d'une provision budgétaire pour pallier une éventuelle augmentation des tarifs de l'électricité, le DAF précise qu'aucune hausse spécifique n'a été intégrée au budget actuel, la crise internationale n'ayant pu être anticipée lors de la phase de planification. Les prévisions reposent sur une estimation légèrement supérieure aux consommations

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

passées. La facture d'avril sera déterminante pour évaluer l'impact combiné de la hausse des prix et de la forte chaleur, bien que les dix jours de vacances scolaires et l'installation de l'éclairage LED solaire sur le parking puissent atténuer la consommation globale.

Sous-traitance et services extérieurs

Le taux d'exécution est de 100,43 %. La revalorisation des prestations de sécurité, liée à la hausse du SMIC thaïlandais, a été estimée et intégrée. L'entretien et la maintenance suivent les prévisions.

Autres services extérieurs

Ce chapitre s'équilibre par compensation. Les honoraires sont en dépassement de 600 000 THB en raison des frais d'avocat pour le recouvrement et de la mise en place de contrôles mensuels de l'eau et des aliments. M. REAUD et M. MONIER précisent que, parallèlement aux deux inspections annuelles réglementaires de l'eau des fontaines effectuées par les services du district, l'établissement a instauré ses propres prélèvements mensuels. Cette mesure de sécurité supplémentaire vise à garantir la qualité des produits proposés aux élèves. Par ailleurs, la restauration affiche un dépassement de 200 000 THB dû à une fréquentation plus importante des lycéens. Ces surcoûts sont absorbés par une sous-consommation des crédits de communication sur la période.

En réponse à l'interrogation de Mme TIAR sur l'origine du dépassement des dépenses de restauration, le DAF précise que l'établissement rémunère le prestataire Epicure sur la base d'un déclaratif mensuel de consommation, ajusté selon le calendrier scolaire en fonction des vacances, des sorties ou des PROZAPS. Ce décalage s'explique par une fréquentation de la cantine supérieure aux estimations initiales, notamment de la part des lycéens dont la présence est facultative et donc plus difficile à prévoir. M. MONIER indique que ce surcroît de dépenses est intégralement neutralisé par les recettes supplémentaires perçues auprès des familles de ces mêmes élèves, garantissant ainsi l'équilibre financier global de ce poste.

Nature de charges	1er TR 2026	Exécuté 1er TR 2026	Ecart	Taux d'exécution	Commentaires
Achats					Estimation des fluides (électricité et gaz) conforme au budget- Cadencement des dépenses informatiques sur ce trimestre moins fort que prévu. Rattrapage à venir toutefois. Factures des Prozaps auxquels le LFIB a participé non reçu sur le trimestre, donc l'économie du chapitre qui repose essentiellement sur les crédits pédagogiques sera consommée normalement sur les trimestres à venir.
TOTAL	12 440 000,00	9 659 076,37	2 780 923,63	77,65%	
Sous traitance et services extérieurs					Exécution conforme au cadencement budgétaire. Le budget réactualisé en 2026 concernant la prestation de sécurité est conforme sur le trimestre
TOTAL	12 454 580,00	12 507 898,25	-53 318,25	100,43%	
Autres services extérieurs					Prévision budgétaire des dépenses de restauration en dépassement de 200 000 THB. Poste concernant les honoraires en dépassement de 600 000 THB car financement des dépenses liées aux honoraires d'avocat et au contrôle des échantillons mensuelles de nourritures et d'eau, La réduction du budget de communication sur cette période permet d'absorber ces surcoûts
TOTAL	9 775 127,00	9 760 110,82	15 016,18	99,85%	

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Impôts et taxes et versements assimilés

L'exécution est conforme à 110,47 %.

Charges de personnel (contrats locaux)

Constituant le principal poste de dépense du lycée, la masse salariale fait l'objet d'un suivi rigoureux, toute erreur d'estimation pouvant impacter lourdement l'équilibre financier. Le taux d'exécution s'établit à 99,24 %, ce qui confirme la fiabilité de la planification.

Autres charges de gestion courante

On observe une hausse de 1,1 million THB des abattements accordés aux familles nombreuses, lesquelles bénéficient d'une remise de 10 % pour le deuxième enfant et de 15 % à partir du troisième. Ce surcroît de dépenses est neutralisé par des factures AEFE inférieures aux prévisions.

Charges financières

L'établissement enregistre un gain de change de 248 021,26 THB sur la période.

Nature de charges	1er TR 2026	Exécuté 1er TR 2026	Ecart	Taux d'exécution	Commentaires
Impôts et taxes et versement assimilés					
TOTAL	191 000,00	210 994,07	-19 994,07	110,47%	Exécution conforme écart peu significatifs
Charges de personnel (contrats locaux)					
TOTAL	52 169 759,31	51 774 003,28	395 756,03	99,24%	Exécution de la masse salariale conforme à la prévision à 99 %
Autres Charges de gestion courante					
TOTAL	47 270 329,00	47 209 022,80	61 306,20	99,87%	Les abattements sur les frais de scolarité sont en hausse de 1,1 millions sur la période et sont compensés par des factures AEFE (participation résident et frais de scolarité) moins fortes
Charges financières					
TOTAL	0	-248021,26	248021,26	#DIV/0!	gain de change sur la période
Charges exceptionnelles					
TOTAL	0,00		0,00	#DIV/0!	
Dotations aux amortissements et provisions					
TOTAL	0,00		0,00	#DIV/0!	
TOTAL GENERAL	134 300 795,31	130 873 084,33	3 427 710,98	97,45%	

Recettes

Prestations de services

La situation des recettes appelle à la vigilance, avec un montant exécuté de 127 152 507,08 THB contre 129 595 100 THB prévus, soit un retrait de 2 442 592,92 THB. Les droits de scolarité sont en baisse de 1 470 000 THB. L'établissement subit d'abord une déperdition d'élèves plus forte que prévu : avec 1045 élèves réels contre 1052 budgétés. Le DAF souligne que cette déperdition d'élèves est préoccupante car elle aura un impact mécanique sur le trimestre suivant (mars-juin), avec une baisse attendue de 1,47 million THB sur les recettes prévues. Par ailleurs, le nombre de nouveaux inscrits est en recul de 8 élèves par rapport à l'année précédente, ce qui représente une baisse de recettes sur les Droits de Première

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Inscription (DPI) de 1,97 million THB. Bien que les résultats d'avril soient encourageants, les mois de mai et juin restent décisifs pour stabiliser le flux des nouvelles inscriptions. Au total, le cumul de ces deux baisses représente un manque à gagner de 3,5 millions THB. L'établissement parvient toutefois à absorber et à réduire cet écart grâce aux activités AES qui ont généré un surplus de 1 million THB.

Autres produits d'activités annexes

Les PROZAPs organisés par le LFIB ont accueilli plus d'élèves de la zone que prévu, permettant de dégager une marge supplémentaire grâce aux recettes facturées aux établissements partenaires.

Nature des recettes	1er TR 2026	Exécuté 1er TR 2026	Ecart	Taux d'Exécution	Commentaires
Prestations de services					Exécution en baisse concernant les droits de scolarité (-1,47 millions) 1052 élèves prévus contre 1045 en réel au premier trimestre, La baisse sur les DPI par rapport au prévisionnel 2026 s'élève à 1,97 THB, compensation par les autres prestations de service notamment activités en AES pour un montant de 1 million.
TOTAL	129 595 100,00	127 152 507,08	-2 442 592,92	98,12%	
Autres produits des activités annexes					Nombre d'élèves plus importants aux Prozaps organisés par le LFIB et donc recettes des établissements de la zone plus importants également
TOTAL	1 323 000,00	2 097 680,58	774 680,58	158,55%	
Subventions et dons					
TOTAL	7 700 000,00	7 700 000,00	0,00	100,00%	

Produits financiers

Les résultats sont conformes aux prévisions.

Produits exceptionnels

Le lycée a perçu 400 000 THB suite à un deuxième procès gagné contre une famille débitrice pour des arriérés de 2024, une créance précédemment passée en pertes. Interrogé sur le coût de cette démarche, le DAF précise que l'investissement (environ 60 000 THB, incluant 10 000 THB de frais de dossier, les frais de procédure et une commission de 10 % sur les sommes recouvrées) demeure largement rentable au regard des montants récupérés. Historiquement, le montant des impayés atteignait 7 millions THB, avec des situations où des familles quittaient l'établissement en fin de Terminale sans régulariser leur situation. Désormais, le DAF engage des procédures dès le mois de mars pour tout compte débiteur, incluant si nécessaire l'intervention d'un avocat et le rappel des obligations administratives. Cette fermeté, constituant un signal indispensable adressé à la communauté pour pérenniser la santé financière du lycée, a porté ses fruits, puisque le taux de recouvrement sur les arriérés passés s'établit aujourd'hui à 99,73 %.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nature des recettes	1er TR 2026	Exécuté 1er TR 2026	Ecart	Taux d'Exécution	Commentaires
Produits financiers					
TOTAL	10 000,00	6 235,95	-3 764,05	62,36%	
Produits exceptionnels					
TOTAL	0	392 127,16	392 127,16	#DIV/0!	Encaissement d'une famille débitrice suite à un recours de notre avocat devant le tribunal
Reprises sur provisions pour risques et charges					
TOTAL	2 150 000,00	2 141 732,55	-8 267,45	99,62%	Reprise de provision pour indemnité de départ en retraite
TOTAL GENERAL	140 778 100,00	139 490 283,32	-1 287 816,68	99,09%	

Après compensation du déficit des recettes de 1 287 816,68 THB THB par les économies de 3 427 710,98 THB réalisées sur les dépenses, l'établissement préserve une marge de 2,1 millions THB pour l'exécution de la période mars-juin. Le pilotage budgétaire des prochains mois se concentrera sur le redressement des flux liés aux DPI, facteur déterminant pour l'équilibre final. Le DAF confirme que les principaux cycles de dépenses, notamment la restauration, l'informatique et la masse salariale, sont bien calibrés, limitant ainsi le risque de dépenses imprévues.

Investissements

Le premier trimestre correspond à la phase de montage des projets, ce qui explique le faible volume de dépenses réalisées par rapport à la programmation budgétaire initiale.

Matériel informatique

Le remplacement du pare-feu, investissement majeur du secteur, a été finalisé en avril, décalant ainsi l'impact financier sur le mois suivant. Quelques vidéoprojecteurs ont également été acquis.

Nature des Investissements

matériel informatique	Budget	Réalisé	Ecart
<i>Réseau et parefeu</i>	4 180 500,00		
Renouvellement des postes fixes	870 000,00		
Remplacement des video projecteurs	802 000,00	253 800,00	
Remplacement des IPAD	549 000,00		
Acquisition des chromebooks primaires secondaires	1 848 000,00		
Total	8 249 500,00	253 800,00	7 995 700,00

Travaux

L'effort sur ce premier trimestre a principalement porté sur la rénovation des sols de plusieurs espaces, incluant l'agora ainsi que les espaces moto réservés aux élèves et aux personnels. Ces opérations ont représenté un montant global de 1 052 880 THB, contre une enveloppe initiale de 788 000 THB. Conformément aux engagements de l'établissement en faveur du développement durable, des lampes solaires ont été installées sur le parking. M. MONIER souligne qu'une fois ces projets finalisés, l'intégration des enjeux de développement durable

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

demeurera une problématique centrale, étroitement liée aux futures conditions de signature du nouveau bail du terrain. Enfin, cette période de janvier à mars est qualifiée de phase de démarrage classique. Le volume d'exécution budgétaire des travaux devrait s'intensifier de manière plus significative au cours du semestre suivant, couvrant la période de mars à septembre.

Nature des Investissements

TRAVAUX	Budget	Réalisé	Ecart
Création d'un espace WC Douche (H et F) adulte sur le stade	1 000 000,00		
Reprise de sol à différents endroits (maternelle, agora, espaces moto...)	788 000,00	1 052 880,00	
Rénovation du local infirmerie dont mobilier	1 675 000,00		
Reprise des sols de l'école élémentaire + implantation de nouveaux jeux	7 900 000,00		
Réaménagement des kiosques	750 000,00		
Travaux alarme incendie maternelle	200 000,00	35 000,00	
Remplacement des lampes du parking par des lampes à Led solaires	200 000,00	200 000,00	
Toit de la cantine primaire secondaire	1 160 000,00		
Refection du sol de la salle de musculation + consolidation des appareils	350 000,00		
Fin du programme de rénovation des toilettes du primaire	1 500 000,00		
Total	15 523 000,00	1 287 880,00	14 235 120,00

MOBILIER	Budget		
Harmonisation du mobilier scolaire du bâtiment secondaire par achat de mobilier neuf	1 600 000,00		
Mobilier primaire (salle informatique, meubles de classe)	500 000,00		
Canapés salle des profs		45 980,00	
Total	2 100 000,00	45 980,00	

Investissements travaux non définis	Budget	Réalisé	Ecart
Travaux non définis	500 000,00		
raccordement sonnerie bâtiments		35 000,00	
Total	500 000,00	35 000,00	465 000,00

matériels ou autres non définis	Budget	Réalisé	Ecart
matériels non définis	500 000,00		
remplacement climatiseurs (salle polyvalente, bureau school manager....)		153 000,00	
Total	500 000,00	153 000,00	347 000,00

TOTAL acquisitions 2026	26 872 500,00	1 775 660,00	25 096 840,00
--------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

6,61%

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Impayés

Au 10 avril, le montant des impayés s'élève à 29 331 131,18 THB, contre 27 364 765,84 THB à la même période l'an passé. Bien que ce chiffre soit en légère hausse, la Direction indique qu'il ne constitue pas un signal d'alerte. Cette augmentation s'explique mécaniquement par la croissance du volume global de facturation : l'établissement a en effet enregistré une hausse de ses effectifs de 40 élèves, ce qui représente environ 16 millions THB de recettes supplémentaires facturées. Le ratio entre la facturation totale et les impayés demeure donc correct et proportionnel à l'activité accrue du lycée. Concernant l'exercice en cours, le reliquat des impayés sur la période de septembre à mars s'établit à 5 757 533,99 THB. Ce montant est jugé sous contrôle, notamment grâce aux campagnes de relance effectuées dans le cadre des inscriptions aux examens du Baccalauréat, qui ont permis de régulariser de nombreuses situations.

Point sur les impayés à la date du 10 avril 2026

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2025-2026(élèves non admis)	1 476 506,04
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2025-2026 (élèves admis)	377 886,02
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2026 (avant appel dernière tranche)	5 757 533,99
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2026 (hors DPI)	21 719 205,13
TOTAL	29 331 131,18

Point sur les impayés à la date du 8 avril 2025

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2024-2025(élèves non admis)	2 871 582,06
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2024-2025 (élèves admis)	386 289,02
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2025 (avant appel dernière tranche)	2 283 434,95
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2025 (hors DPI)	21 823 459,81
TOTAL	27 364 765,84

Point sur les impayés à la date du 30 avril 2024

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2023-2024 (élèves non admis)	1 938 646,03
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2023-2024 (élèves admis)	340 671,56
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2024 (avant appel dernière tranche)	4 815 764,36
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2024	19 150 012,31
TOTAL	26 245 094,26

Point sur les impayés à la date du 24 avril 2023

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2022-2023 (élèves non admis)	1 786 493,07
Impayés antérieurs à l'année scolaire 2022-2023 (élèves admis)	1 360 259,72
Impayés sur la période 1er septembre-15 mars 2023 (avant appel dernière tranche)	2 536 555,48
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2023	20 091 303,13
TOTAL	25 774 611,40

Pour info point en 2022-2023 avant restitution T1 2023

Impayés antérieurs à l'année scolaire 2021-2022	7 555 059,13
Impayés sur la période 1er septembre -15 mars 2022 (avant appel dernière tranche)	8 316 844,00
Impayés sur la période 15 mars - 30 juin 2022	20 938 679,08
TOTAL	36 810 582,21

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Mme TIAR interroge la Direction sur le nombre d'élèves requis pour atteindre le seuil de rentabilité de l'établissement, afin de mieux anticiper l'impact des fluctuations d'effectifs sur le financement global. M. MONIER précise que le coût de fonctionnement journalier du lycée s'élève à environ 1,1 million THB. Ce ratio permet d'évaluer les effectifs nécessaires pour couvrir le budget annuel, lequel s'établit à 448 millions THB. Toutefois, le DAF souligne que la gestion de l'établissement repose sur un pilotage dynamique plutôt que sur un chiffre fixe. En cas de sous-réalisation des recettes, il ajuste le rythme des dépenses en différant les projets non prioritaires. À titre d'exemple, le projet initial de rénovation complète des peintures de la Maternelle, évalué à 700 000 THB, est redimensionné pour se concentrer sur les salles de classe afin de préserver la trésorerie.

Concernant la suggestion d'adopter une approche budgétaire plus conservatrice, basée sur un nombre minimum d'élèves où tout surplus serait considéré comme un surplus, M. MONIER rappelle sa volonté de présenter un budget sincère. Ce dernier est construit sur l'évaluation réelle des besoins pédagogiques et du personnel. Le DAF observe également qu'une gestion affichant des marges de sécurité trop importantes pourrait être mal perçue par les familles lors des discussions sur l'évolution des frais de scolarité.

En conclusion, le DAF se montre confiant quant à la solidité financière du lycée, précisant que les ressources de l'établissement ont doublé en cinq ans. Si un déficit ponctuel limité ne constitue pas un risque critique, les excédents générés par la hausse des effectifs, soit 40 élèves de plus que prévu cette année, viennent systématiquement renforcer les réserves de l'établissement.

Mme TIAR interroge la Direction sur l'impact des réformes de l'AEFE pour l'exercice à venir. Le DAF confirme que le LFIB a signé l'avenant à la convention. Grâce à une planification budgétaire sur deux à trois ans, l'établissement a déjà anticipé la hausse des contributions demandées par l'AEFE ainsi que l'augmentation prévisible du loyer du terrain. Cette stratégie permet de limiter l'impact global de ces charges à 4 %, préservant ainsi la stabilité des frais de scolarité.

En réponse à M. BREITEL concernant la continuité de cette stratégie lors de la succession au poste de DAF, M. MONIER indique que l'AEFE a nommé un DAF expérimenté et qu'il ne se fait pas de soucis sur la maîtrise de la trajectoire financière du LFIB.

5. COMMISSION RH

L'ensemble des recrutements est finalisé. Depuis la dernière réunion, six postes ont été pourvus :

- Enseignant documentaliste PRIO
- Enseignant d'allemand
- Enseignant en lettres classiques
- Orthophoniste
- Enseignant d'anglais (secondaire)
- Enseignant de lettres modernes

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

M. REAUD précise la nature des contrats selon le motif du recrutement : les postes d'enseignant documentaliste et d'allemand, qui correspondent à des remplacements de personnels en congé sabbatique, sont conclus sous forme de contrats à durée déterminée (CDD) d'un an. À l'inverse, les quatre autres recrutements sont des remplacements de postes permanents s'effectuant sous contrat à durée indéterminée (CDI).

6. COMMISSION CANTINE

Un point sur l'état d'avancement de l'appel d'offres a été fait pour la restauration scolaire. Sur les sept sociétés ayant manifesté un intérêt initial, cinq ont présenté leurs services les 23 et 24 avril derniers devant un jury composé de membres de la Direction, de représentants du personnel et des enseignants, de délégués des élèves du secondaire ainsi que de représentants de l'APE.

Le calendrier prévu pour cet appel d'offres est le suivant :

- 5 mai : date limite pour le dépôt des offres ajustées, incluant désormais les propositions financières, sous enveloppes scellées
- 6 mai : ouverture des plis en présence de témoins, suivie d'une réunion de la Commission pour analyser les dossiers
- 8 mai : information aux prestataires quant à la décision retenue
- 15 mai : signature officielle du contrat

La discussion a également porté sur la participation des élèves dans ce processus. En raison de l'absence de l'une des élèves qui voyage dans le cadre d'un projet, une seule élève sera présente pour l'ouverture des plis. Interrogé sur leur rôle, M. REAUD précise que les élèves participent à l'évaluation via le barème de points au même titre que les quatre membres du jury. Au-delà de l'aspect consultatif, la valeur pédagogique de cet exercice pour les élèves a été soulignée, ainsi que l'importance politique de les associer jusqu'au bout de la démarche dans la mesure où ils sont les premiers usagers du service.

M. REAUD insiste sur la nécessité de prévoir une communication à l'attention de l'ensemble de la communauté une fois que le prestataire sera choisi, afin de répondre aux attentes des familles, peu importe le résultat final.

7. COMMISSION TRAVAUX-ACHATS

La commission se réunit le 9 avril pour finaliser les cahiers des charges de trois projets.

1. **Construction de toilettes et douches à proximité du stade** : Ce projet doit être lancé rapidement en raison des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations de construire. Quatre entreprises ont manifesté leur intérêt suite à la visite du 21 avril. Le dépôt des offres sous pli est fixé au 29 avril 2026. Une décision rapide est attendue afin de lancer les procédures réglementaires et permettre le démarrage effectif du chantier.
2. **Rénovation de l'infirmerie principale et des toilettes du primaire** : Ces deux projets bénéficient d'un calendrier plus souple car ils ne nécessitent pas d'autorisations administratives préalables et pourront être finalisés durant le mois de juin.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

8. COMMISSION COMMUNICATION

Bien que la commission ne se soit pas formellement réunie, le DAF partage une information majeure concernant le mécénat de l'établissement : la signature d'un partenariat de trois ans avec l'hôpital Samitivej.

M. MONIER souligne le caractère exceptionnel de cet accord car, contrairement aux parrainages habituels ciblés sur des investissements ou des projets précis, ce contrat de 116 000 THB par an contribue directement au financement des charges courantes de l'établissement. Il explique avoir valorisé l'image du lycée en présentant la communauté des parents d'élèves comme une clientèle potentielle pour l'institution hospitalière. Ce partenariat repose également sur un principe de réciprocité : en échange de l'affichage du logo de l'hôpital sur les supports de communication et le site web du lycée, l'établissement pourrait être autorisé à diffuser ses brochures publicitaires au sein des locaux de l'hôpital.

M. REAUD précise que le choix des partenaires est stratégique et vise à associer des organismes dont l'activité reflète positivement les valeurs du lycée. Interrogé par Mme TIAR sur la possibilité de solliciter Samitivej pour la rénovation de l'infirmierie, le DAF indique privilégier l'échange de visibilité pour le moment afin de favoriser le recrutement de nouveaux élèves.

9. COMMISSION AES

La commission se réunit le 3 avril pour établir le bilan des inscriptions de l'année. Les résultats montrent que les élèves inscrits s'engagent dans un nombre d'activités plus important que les années précédentes, bien que le nombre total d'élèves participants connaisse un léger recul. M. FENART indique que l'enjeu pour l'établissement est désormais d'explorer des pistes pour élargir cette base et attirer plus d'élèves.

Sur le plan de la gestion de la qualité, un dispositif simplifié est mis en place pour assurer le suivi des prestations. Ce système repose sur un tableau de suivi permettant aux membres de la commission de consigner leurs observations après avoir assisté à des séances.

Concernant les événements à venir, l'organisation de la fête des AES est confirmée pour le samedi 20 juin.

10. COMMISSION TRANSPORTS

1. Suivi du cahier des charges

M. REAUD rend compte d'une inspection effectuée sur sept véhicules de la société Montri par les membres de la commission. Cette démarche visait à s'assurer de la conformité des services par rapport aux engagements contractuels. Le contrôle a porté sur l'état général des véhicules, la présence des équipements de sécurité obligatoires (trousses de premiers

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

secours, extincteurs, ceintures de sécurité, caméras de sécurité, ...) ainsi que sur la vérification de l'identité et des qualifications des chauffeurs et des accompagnatrices. Un test de communication en anglais, basé sur des échanges simples, a également été réalisé auprès du personnel de bord. Les résultats de cette inspection sont jugés concluants et favorables par les membres de la commission.

Par ailleurs, M. REAUD assure également le suivi des relevés de nettoyage des climatisations des véhicules. Un protocole de nettoyage mensuel est en place chez le prestataire. Les dates des dernières interventions effectuées sur les sept véhicules inspectés ont été demandées afin de garantir la régularité de cet entretien technique. Concernant la vidéosurveillance (CCTV), M. REAUD confirme que le dispositif est opérationnel, la société Montri transmettant ponctuellement des enregistrements lors d'incidents sur d'autres véhicules. À l'avenir, un contrôle de la disponibilité de ces images pourra être demandé lors des inspections pour garantir un suivi complet de la qualité de service.

2. Augmentation des frais de service de transport Montri

La question de l'ajustement tarifaire lié à la hausse du prix des carburants a été abordée. Plusieurs familles utilisant le service Montri ont fait part de leurs inquiétudes suite à une demande de paiement supplémentaire d'approximativement 2 400 baht par enfant, formulée sans préavis et sans présentation initiale de facture. Face à cette situation, M. REAUD et M. MONIER précisent que des échanges nourris ont eu lieu avec le prestataire depuis le mois de mars. Lorsque les prix de l'essence ont atteint un niveau critique de 50 THB avant les vacances en avril, l'établissement a réussi à temporiser la hausse en mettant en avant la possible détente des cours du pétrole suite à l'évolution de la situation géopolitique internationale et l'ouverture du détroit d'Ormuz. Cette stratégie visait à protéger les familles d'une augmentation immédiate.

Toutefois, malgré cette phase de modération, le prestataire a dit ne plus pouvoir assumer seul les surcoûts. La direction a analysé la validité juridique de cette hausse au regard des clauses contractuelles. Contrairement au contrat de restauration qui repose sur des tarifs strictement fixes pour toute sa durée, le contrat de transport actuel comporte des indicateurs d'indexation spécifiques, notamment une base de calcul établie sur un prix de l'essence à 32 THB et sur l'indice des prix à la consommation. Dans ce cadre légal précis, le prestataire est en droit de solliciter une révision tarifaire lorsque les seuils de référence sont largement dépassés.

Face à cette situation, une réunion d'urgence s'est tenue le 27 avril pour négocier un accord de compromis. Suite aux négociations avec la commission, la société Montri accepte de prendre à sa charge la totalité des surcoûts de carburant pour les mois de mars et d'avril. Un mécanisme de régularisation prévoit ainsi qu'un remboursement de trois bahts par enfant et par jour soit effectué en faveur des familles pour chaque baht constaté en dessous de ce seuil de référence lors du calcul final en fin d'année.

M. MONIER souligne que, malgré ces contraintes, le maintien du contrat actuel reste la solution la plus stable et avantageuse. Le lancement d'un nouvel appel d'offres dans le contexte actuel du marché de l'énergie n'offrirait pas de tarifs plus compétitifs et risquerait de fragiliser la continuité du service.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Une communication transparente et détaillée sera adressée prochainement aux familles concernées afin d'explicitier les modalités de cet accord et le fonctionnement du système de remboursement. À l'avenir, la commission prévoit de travailler sur des clauses contractuelles d'indexation plus prévisibles, basées par exemple sur l'indice des prix à la consommation, afin d'éviter de tels ajustements en cours d'année.

11. QUESTIONS DIVERSES

Protocoles de vérification lors du recrutement

Mme TIAR aborde la question de la vérification des antécédents pour tout nouveau personnel en contact avec les élèves. La Direction confirme que l'établissement applique un protocole de recrutement rigoureux incluant l'exigence systématique du casier judiciaire ainsi qu'un questionnaire de référence complet adressé aux anciens employeurs. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre global de la politique de protection de l'enfance mis en œuvre par l'établissement et partagé par de nombreuses écoles internationales en Thaïlande.

Mme TIAR exprime le souhait de rendre ces vérifications obligatoires et d'appeler systématiquement les anciens employeurs pour identifier d'éventuels comportements inappropriés passés. Mme MESSEGHEM rappelle que ces pratiques sont déjà intégrées dans les habitudes RH du lycée. Il est toutefois souligné que, malgré la vigilance de l'établissement, les capacités d'intervention du lycée sont limitées par le cadre légal et administratif, notamment lorsqu'un agent titulaire de l'Éducation nationale n'a fait l'objet d'aucune condamnation officielle.

Consultation et communication en cas de litige

M. Cassonnet exprime ses réserves concernant le processus de vote menant à un licenciement. Il souligne la difficulté pour un membre du Bureau de rendre un avis sur une décision impactant lourdement la vie d'un employé et de sa famille sans avoir pu consulter les éléments de preuve du dossier ou entendre la défense de l'intéressé.

Afin de concilier la confidentialité des dossiers et la nécessité d'un vote éclairé, la Direction rappelle que la Commission RH, où siègent des représentants des parents d'élèves, est le lieu où les situations sont explicitées en détail. Dans ce cadre, un exposé des motifs est présenté et les éléments du dossier sont mis à disposition pour permettre aux membres de prendre une décision.

Pour l'avenir, il est proposé d'associer plus étroitement les membres votants du Bureau aux travaux de la Commission RH lors de dossiers sensibles. Cela permettrait de garantir que les décisions soient prises de manière plus éclairée. Par ailleurs, l'établissement privilégiera, autant que possible, l'organisation de conseils d'administration en présentiel pour ces situations complexes, afin de favoriser les échanges et les débats préalables au vote.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'APE

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au mercredi 24 juin 2026 à 16h30.

Le calendrier des prochaines réunions de commissions et de l'Assemblée Générale est également fixé comme suit :

- **Commission Cantine** : mercredi 6 mai à 9h00
- **Commission RH** : jeudi 21 mai à 10h00
- **Commission Transport** : vendredi 22 mai à 9h00
- **Commission AES** : vendredi 5 juin à 9h00
- **Commission Travaux-Achats** : vendredi 12 juin à 11h00
- **Commission Communication** : lundi 22 juin à 9h00
- **Assemblée Générale** : jeudi 25 juin à 17h30